édité par les communistes du 10ème arrondissement 57 rue des Vinaigriers 75010 Paris

tél: 01 48 24 11 88 fax: 01 48 24 11 83 mail: pcfparis 10@gmail.com

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2012



Hôpital Saint-Louis: le nouveau bâtiment des « Grands brûlés » inauguré en septembre dernier en présence de la ministre de la Santé **Marisol Touraine**



UN BUDGET qui manque sa cible.

Après les premières déclarations du Premier ministre sur le budget en septembre, on pouvait imaginer que le combat serait dirigé en particulier contre les forces de l'argent, ceux qui tuent l'emploi et compressent les salaires. Malheureusement, malgré de timides avancées, le Medef et ses troupes ne perdent pas de plumes dans le combat.

Il aurait fallu dans un premier temps remettre en cause les procédés d'évasion fiscale qui permettent aux grands groupes de ne pas participer à la solidarité et à la redistribution nationale. Il aurait fallu intégrer les revenus du capital et travailler à la progressivité de l'impôt pour pouvoir diminuer les impôts injustes, telle la TVA.

Faute d'une véritable réforme de l'imposition des entreprises, favorisant celles qui créent de l'emploi, investissent dans la recherche, la formation et les salaires, et pénalisant celles qui préfèrent distribuer des dividendes, le gouvernement se prive des recettes nouvelles qui permettraient de financer les dépenses publiques utiles pour nos concitoyen.ne.s et de contribuer à la relance de l'économie nationale.

Sans recettes nouvelles, le gouvernement sera amené à faire des coupes drastiques à tous les niveaux : les collectivités locales, les services publics, la protection sociale vont être les premières victimes de ces restrictions budgétaires inscrites dans le traité budgétaire Sarkozy-Merkel, signé par les parlementaires socialistes et de droite.

La mobilisation citoyenne se poursuit pour construire une politique de gauche capable de nous sortir de la crise : le 14 novembre, un mouvement d'action à l'échelle européenne est organisé. Nous vous Laurent Ighéroussene, responsable de la section PCF 10ème invitons à y participer.

inauguration du bâtiment des « Grands brûlés »

Le 13 septembre dernier, a été inauguré, en présence de la ministre de la Santé, le nouveau bâtiment de l'hôpital St-Louis consacré aux « Grands brûlés ». Une réalisation attendue depuis plus de 20 ans, financée par le secteur public, sans avoir recours aux coûteux partenariats «public/privé ». Alain Lhostis a rappelé que, lorsqu'il assumait en 2001 la présidence déléguée du Conseil d'administration de l'AP-HP, il avait contribué à réactiver ce projet en impliquant tous les acteurs, y compris les élus locaux, pour permettre l'acceptabilité de l'implantation de ce bâtiment important par son volume dans un quartier très dense.

Cette activité supplémentaire constitue une nouvelle spécialisation de pointe qui s'ajoute à celles déjà largement reconnues comme l'hématologie, la dermatologie, la cardiologie, la greffe du rein...

Alain Lhostis a profité de cette inauguration pour rappeler l'urgence du lancement de la rénovation de l'hôpital Lariboisière. La ministre ayant annoncé qu'une partie des fonds du « grand emprunt » pourraient être consacrés à l'investissement hospitalier, Alain Lhostis a suggéré une utilisation de ces fonds pour contribuer au financement du « nouveau Lariboisière ».

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ DANS LES ÉCOLES — un choix coûteux et inefficace

À l'ordre du jour de la séance du Conseil de Paris du 24 septembre figurait une délibération liée au « Contrat de performance énergétique » signé l'an dernier avec l'objectif de réaliser des économies d'énergie dans 100 écoles parisiennes. La société privée qui avait remporté le marché d'études et de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (la multinationale PricewaterhouseCoopers) réclame un supplément de financement de l'ordre de 30% du prix initial sur la base d'arguties irrecevables. L'administration de la ville a négocié une légère réduction de ce surcoût et a précisé

que cette dépense supplémentaire serait remboursée par la Banque européenne d'Investissement. Alain Lhostis a protesté contre cette utilisation contestable des fonds de la BEI. Il a rappelé l'opposition résolue du groupe communiste à cette forme de partenariat public/privé qui, chaque fois qu'il est mis en œuvre, est source de gâchis financier pour les finances publiques. Il a demandé que soit recherchée une approche de type public pour l'extension de ce programme d'amélioration de la performance énergétique aux 600 autres écoles parisiennes.

POLITIQUE DE LA VILLE

le gouvernement prépare une réforme qui inquiète

Le gouvernement a annoncé fin août une refonte complète de la Politique de la ville, comprenant une réduction des secteurs concernés. L'objectif affiché est de mettre un terme au « saupoudrage » des aides de l'Etat et de «concentrer les interventions publiques sur les territoires qui en ont le plus besoin ». On peut craindre que l'ensemble des 14 quartiers « Politique de la ville », dont les 2 qui existent dans notre arrondissement, soient écartés et ne bénéficient plus des aides de l'État. Pourtant, personne ne peut contester l'intérêt des actions menées ces dernières années qui ont permis de favoriser le lien social dans ces quartiers très populaires où existe une grande diversité de nationalités.

Dans un communiqué du 16 octobre, Alain Lhostis, en charge de la Politique de la Ville dans l'arrondissement, souligne l'utilité des actions menées ces dernières années, qui ont permis de conserver un lien social avec les familles les plus défavorisées et avec une partie de la jeunesse. En 2012, l'État finance 16 emplois aidés (adultes-relais recrutés parmi les habitants du quartier) et plus de 200 000 € ont été attribués pour des actions diverses (ateliers sociaux-linguistiques, accompagnement à la scolarité et à la réussite éducative, aux départs en vacances des jeunes...).

Les communistes demandent au ministre de la Ville des clarifications sur la réforme envisagée et que tous les moyens soient préservés.





inauguration de la place Madeleine Braun

Le 19 septembre, Catherine Vieu-Charrier, adjointe au maire de Paris chargée de la Mémoire a présidé la cérémonie d'inauguration de la place Madeleine Braun en présence des élus du 10ème, des membres de sa famille, de nombreux amis et militants communistes. Militante antifasciste, engagée dans la défense des républicains espagnols, puis dans la Résistance, Madeleine Braun est élue en 1945 sur la liste communiste du département de la Seine et devient la première femme vice-présidente de l'Assemblée nationale. Elle déposera plusieurs propositions de loi sur l'égalité des femmes, le droit des étrangers, la liberté de la presse... En 1951, elle devient directrice des Editeurs Français Réunis et travaille en collaboration avec Louis Aragon.



USAGERS DE DROGUES ——

poursuivre la politique de réduction des risques

Le 1er octobre dernier, s'est tenu, au Point éphémère, un débat sur la réduction des risques liés à l'usage de drogues et l'expérimentation d'une salle de consommation à moindres risques. Une initiative prise par Alain Lhostis qui a permis de réunir une centaine de participants. En tant que maire adjoint de Paris en charge de la Santé de 2001 à 2008, il avait été porteur d'un ensemble de dispositifs de réduction des risques pour les usagers de drogues (création de la Mission de prévention des toxicomanies, soutien à l'implantation de structures d'accueil et de soins, actions de préventions ciblées...).

Cette politique a permis des résultats incontestables : à peine 2% des usagers de drogues sont aujourd'hui contaminés par le VIH en France.

Les expérimentations menées dans plusieurs capitales européennes ont montré que l'ouverture de salles de consommation était, dans le cadre d'un dispositif global, un moyen supplémentaire de réduire les contaminations chez les usagers de drogues et d'améliorer la sécurité pour les riverains. La ministre de la Santé, qui



s'est déclarée favorable à autoriser le lancement de cette expérimentation dans notre pays, devrait prendre un décret dans ce sens.

Lors de la séance du Conseil de Paris des 15 et 16 octobre, Alain Lhostis, au nom du groupe communiste, a déposé un nouveau vœu (qui a été adopté) pour que la ville engage sans attendre une concertation avec la population et que soient créées les conditions matérielles à l'ouverture de salles de consommation dans l'Est parisien et peut-être dans notre arrondissement. Depuis, les maires de Paris et du 10ème ont indiqué que celle-ci pourrait être localisée dans le secteur de la gare du Nord.

LES LOCATAIRES DU 166-172 QUAI DE JEMMAPES à l'offensive contre la vente à la découpe

Après le rachat (une belle victoire!) par l'organisme HLM de la ville, Paris Habitat, des immeubles de de la rue Pradier dans le 19e et du 41 rue de la Grange aux Belles appartenant à la Gecina (important opérateur immobilier), le comité des locataires du 166-172 quai de Jemmapes est de nouveau intervenu lors du Conseil d'arrondissement du 8 octobre dernier.

Le comité a informé les élus qu'il a reçu un courrier émanant du nouveau propriétaire (la SNC Les Résidences, filiale de BNP Paribas) en date du 14 septembre, indiquant son intention de procéder à la vente par lots de leur immeuble, passant outre les vœux adoptés en début d'année par les Conseils d'arrondissement et de Paris. Les locataires demandent la suspension de cette décision du propriétaire et souhaitent que le gouvernement adopte une loi renforçant la protection des locataires concernés par ces opérations de vente à la découpe. Le maire indique qu'un projet de loi, allant dans ce sens, sera soumis au parlement en 2013.

De son côté, Alain Lhostis, au nom des élus communistes, a dénoncé de nouveau l'attitude de la filiale de BNP Paribas qui ne tient pas les engagements pris initialement. De concert avec le maire d'arrondissement, il a présenté un vœu commun qui a été soumis au Conseil de Paris des 15 et 16 octobre. Celui-ci reprend les demandes des locataires, c'est-à-dire la suspension de la décision de la vente à la découpe et, en cas de refus du propriétaire, la recherche d'une solution d'acquisition de l'immeuble par un bailleur social ou la préemption par la ville des logements mis en vente. Ce vœu a été adopté.

LA FUTURE CRÈCHE DE LA RUE DU CHÂTEAU D'EAU gérée par une entreprise privée ?

Une nouvelle crèche doit ouvrir prochainement dans des locaux appartenant à la RIVP, au 27 rue du Château d'Eau. La ville, ne souhaitant pas assurer la gestion et l'exploitation de cet établissement (33 places), propose de lancer un marché public pour déléguer ces missions à un partenaire privé (entreprise ou association).

Estimant que l'accueil des tout-petits est une mission de service public et que la qualité de la prise en charge ne doit pas être soumise à des priorités financières, Marie-Thérèse Eychart, adjointe au maire chargée de la Petite enfance, s'est déclarée opposée à ce projet, lors du conseil d'arrondissement du 17 septembre dernier et les élus communistes ont voté contre cette délibération. Le groupe communiste à l'Hôtel de ville a adopté la même position concernant un projet analogue dans un autre arrondissement.

POUR DES LOGEMENTS SOCIAUX -

mieux répartis sur tout le territoire parisien

Depuis des années, le groupe communiste réclamait que des terrains de l'État soient cédés à la ville pour y construire du logement social. Cela sera chose faite dès l'adoption par le Parlement du projet de loi qui vient d'être déposé. Mais cette bonne nouvelle s'accompagne d'une interrogation. Alors qu'il existe des terrains cessibles sur tout le territoire parisien, la ministre du Logement a retenu essentiellement ceux qui sont situés dans les arrondissements de la

périphérie (48 sur 49), alors que, sur ces derniers, sont déjà concentrés la majorité des logements sociaux parisiens. Le groupe communiste a demandé au maire d'interpeller la ministre du Logement sur cette répartition qui ne favoriserait pas l'indispensable rééquilibrage de notre parc social et de proposer qu'une majorité des terrains cédés soit située dans les arrondissements sous dotés en logements sociaux, en particulier ceux du centre.

FERMETURE DU RESTAURANT SOLIDAIRE La Rôtisserie

Ce restaurant aux trois A (Alternatif, Autogéré et Associatif) avait ouvert ses portes en 1997 au 4 de la rue Sainte-Marthe. Le midi, la Rôtisserie était une cantine de quartier, ouverte à tous, sans exclusive, proposant des repas aux prix les plus bas. Le soir, elle était à disposition des associations qui y organisaient des repas pour financer leurs activités. Mais cette expérience originale a pris fin le 8 octobre avec la remise des clés au propriétaire. Après 5 années de procédure pour s'opposer à la demande d'expulsion et malgré les multiples initiatives de soutien du monde associatif et d'habitants du 10ème. Une fermeture qui intervient en période d'aggravation de la crise, où le besoin d'initiatives de ce type est criant!



un ensemble de compostage à l'école Louis Blanc



Une première dans un établissement scolaire parisien. Le 24 septembre dernier a été installé dans la cour de l'école Louis Blanc le premier ensemble de 3 bacs de compostage dans une école qui recyclera une partie de ses déchets et ceux de la cantine. Un compost qui servira à alimenter les nombreuses jardinières dont est dotée l'école. Une réalisation qui s'inscrit dans le cadre

du projet d'école centré sur les



sciences de la nature et une sensibilisation à l'environnement.

PARIS stop aux contrôles au faciès

En 2007, des chercheurs ont prouvé qu'à Paris, dans les quartiers de la gare du Nord et de Châtelet/Les Halles, des personnes perçues comme noires ou maghrébines avaient entre 6 et 8 fois plus de chances d'être contrôlées par la police que des personnes perçues comme blanches. Des chiffres qui interpellent.

Lors du Conseil de Paris des 15 et 16 octobre, le groupe communiste a proposé que Paris expérimente la proposition de François Hollande (enterrée par Manuel Valls semble-t-il) de délivrer des récépissés lors de chaque contrôle d'identité. Un rapport du défenseur des droits sera prochainement rendu, à l'issue duquel Paris pourrait se porter candidate à cette expérimentation.

RECOMMANDÉS DANS LE MÉTRO la RATP recule

Depuis 2010, la RATP expérimente un dispositif de distribution des lettres recommandées dans le métro, à la station Simplon dans le 18e. Il y a quelques semaines, la régie annonçait son intention de l'étendre à 10 nouvelles stations.

Lors de la séance du Conseil de Paris des 15 et 16 octobre, le groupe communiste a proposé un vœu demandant de mettre un terme à ce projet incohérent tant juridiquement qu'économiquement. L'adoption de ce vœu a été suivie d'effet : le président de la RATP vient d'annoncer la « suspension » du dispositif et que « rien ne sera mis en œuvre tant que les élus ne seront pas convaincus ».